

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU SAMEDI 27 SEPTEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 27 septembre le Conseil Municipal de la commune de VAL-ET-CHÂTILLON était assemblé en session ordinaire en mairie, après convocation légale, sous la présidence du maire,

Conseillers présents	– CULMET Thierry, maire	– KEMPER Jean-Michel
suivant l'ordre du tableau :	– GERARD Marie-Thérèse, adjointe	– FRAPPART Lionel
	– BESNARD Jean-Luc, adjoint	– PELLISSIER Brigitte
	– ARNAUD Nathalie	– BARDOT Sylviane

Conseillers en exercice :	12
Présents :	8
Pouvoirs :	4
Ouverture :	9h
Clôture :	10h40
Convocation :	19/09/25

Pouvoirs :	– AMBLARD Delphine à GERARD Marie-Thérèse
	– GRANDIDIER Alain à ARNAUD Nathalie
	– DUQUENET Colette à PELLISSIER Brigitte
	– HALBEHER Martine à CULMET Thierry

Secrétaire : – PELLISSIER Brigitte

OUVERTURE DE SEANCE

- **Nomination secrétaire de séance : Brigitte PELLISSIER**
- **Pouvoirs :**
 - AMBLARD Delphine à GERARD Marie-Thérèse
 - GRANDIDIER Alain à ARNAUD Nathalie
 - DUQUENET Colette à PELLISSIER Brigitte
 - HALBEHER Martine à CULMET Thierry
- **Le procès verbal de la réunion du 5 juillet 2025 est approuvé à l'unanimité.**

1) APPROBATION DU RPQS SERVICE EAU ET ASSAINISSEMENT DE L'ANNÉE 2024

M. le Maire rappelle que le Code général des collectivités territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'assainissement collectif et d'eau potable.

En application de l'article D.2224-7 du CGCT, le présent rapport et sa délibération seront transmis, dans un délai de quinze jours, par voie électronique, au Préfet et au système d'information prévu à l'article L.213-2 du Code de l'environnement (le SISPEA).

Le SISPEA correspond à l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr). Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Après présentation de ce rapport, le conseil municipal, à l'unanimité :

- ADOPTE le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif et d'eau potable pour la période 2024 ;
- DÉCIDE de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site www.services.eaufrance.fr ;
- DÉCIDE de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA.

2) MISE À JOUR DE LA CONVENTION D'OCCUPATION DU BÂTIMENT COMMUNAL AVEC L'ASSOCIATION MÉMOIRES DU TEXTILE

La convention d'occupation du bâtiment communal par l'association Mémoires du Textile datait de 2002. Une actualisation doit être réalisée. Elle reprend les éléments essentiels de la convention initiale, tout en apportant les précisions suivantes :

- Les noms des signataires ont été mis à jour.
- Les manifestations sans lien avec les objectifs de l'association devront obtenir une autorisation préalable de la mairie (alors que la convention d'origine se limitait à les interdire).
- Une participation financière pourra être demandée pour les manifestations à caractère lucratif (la convention initiale évoquait un loyer possible).

Après présentation, le conseil municipal approuve à l'unanimité la mise à jour de la convention d'occupation du bâtiment communal avec l'association *Mémoires du Textile*.

3) PARTICIPATION FINANCIÈRE À L'ORGANISATION D'HALLOWEEN

La *Maison Pour Tous de Val-et-Châtillon* organise, le 31 octobre après-midi, une manifestation à l'occasion d'Halloween.

Au programme : une récolte de friandises dans le village, encadrée par des adultes, suivie d'un goûter et d'un loto réservé aux enfants.

Le budget prévisionnel de cette animation est d'environ 200 €, sans recette prévue.

Afin de soutenir cette initiative conviviale et destinée aux enfants du village, il est proposé :

- d'accorder une aide financière de 100 € à l'association *Maison Pour Tous de Val-et-Châtillon* ;
- et de mettre gratuitement à disposition la salle communale pour le goûter et le loto.

Après présentation, le Conseil municipal approuve à l'unanimité l'attribution de cette aide et la mise à disposition gratuite de la salle.

4) AFFOUAGE – RÈGLEMENT, DATE LIMITE D'INSCRIPTION ET FIXATION DES TARIFS

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE le règlement d'affouage, identique à celui de l'an dernier, et rappelle qu'un seul lot par foyer peut être attribué et uniquement aux habitants de la commune ;
- FIXE les tarifs d'affouage comme suit :
 - 12 € / stère pour le hêtre / bois durs ;
 - 5 € / stère pour le bouleau / bois tendres ;
 - 8 € / stère pour le bois abattu en N-1 ;
 - la charbonnette est offerte.
- DÉSIGNE comme garants : Jean-Luc BESNARD, Jean-Michel KEMPER et Delphine ETIENNE ;
- FIXE la date limite d'inscription au 30 novembre 2025 ;
- PRÉCISE que les inscrits devront être présents ou excusés lors du tirage au sort, faute de quoi leur inscription sera annulée.

5) ÉCLAIRAGE PUBLIC – ARRÊT DE LA COUPURE NOCTURNE

Depuis le 26 août 2025, la coupure nocturne de l'éclairage public de 23h à 5h a été suspendue à titre d'essai par décision du Maire, à la suite de diverses nuisances nocturnes signalées par les habitants.

Le Conseil municipal est invité à se prononcer sur la suite à donner à cette mesure.

Les nouveaux équipements d'éclairage LED permettent désormais une réduction automatique de 50 % de l'intensité lumineuse entre 23 h et 5 h, limitant ainsi la consommation énergétique. La dépense supplémentaire liée au maintien de l'éclairage toute la nuit est estimée à moins de 700 € par an pour l'ensemble du village, soit un coût jugé raisonnable au regard du confort et de la sécurité apportés.

Il est par ailleurs rappelé que l'éclairage de l'aire de camping cars dépend de la communauté de communes, et que la zone de la cotonnière n'est pas considéré comme de l'éclairage public.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité

- de ne pas rétablir la coupure nocturne de l'éclairage public ;
- de maintenir l'éclairage allumé toute la nuit, avec réduction automatique de 50 % de l'intensité entre 23 h et 5 h.

6) ACQUISITION, À L'EURO SYMBOLIQUE, DES PARTS INDIVISES RESTANTES DES PARCELLES DE LA RUE DE NITRA ET DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Le Conseil municipal de **Val-et-Châtillon**,

- Vu l'acte notarié en date du 6 mars 2024, par lequel la commune est devenue propriétaire des 14/16e des parcelles cadastrées AE 314 (rue de Nitra) et AE 237, AE 318 et AE 319 (assainissement collectif) ;
- Considérant que les 2/16e restants n'avaient pu être intégrés à cet acte en raison des successions non réglées des familles DARDAINE et FERCOT ;
- Considérant qu'il convient désormais d'acquérir ces parts indivises auprès des héritiers concernés, afin de régulariser la pleine propriété communale de l'ensemble des parcelles précitées ;
- Considérant également la parcelle AE 313, située à l'angle de la rue de Nitra, appartenant aux héritiers FERCOT, et incluse dans le même périmètre de régularisation ;
- Considérant que la cession se fera à l'euro symbolique, selon un acte notarié confié à Maître Mathias, notaire à Blamont ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- D'accepter l'acquisition, à l'euro symbolique, des parts indivises restantes des parcelles AE 314, AE 237, AE 318, AE 319 et AE 313, auprès des héritiers DARDAINE et FERCOT ;
- De confier la rédaction de l'acte à Maître Mathias, notaire à BLAMONT ;
- D'accepter que l'ensemble des frais notariés liés à cette opération soit pris en charge par la commune ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les actes et documents nécessaires à la réalisation de cette acquisition.

7) INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Salle des fêtes : le conseil décide de commander 200 chaises pour 5 509 € HT auprès de BRUNEAU + complément de vaisselle pour uniformiser le service : 662,78 € HT auprès de JULIEN.

Travaux commandés à l'entreprise Barassi :

- **Trop-plein du poste de relevage du Morval** : 10 079,50 € HT
- **Pose des lisses en bois** le long du canal dans les parcelles : 4 040 € HT
- **Broyage de parcelles** : rue Molière et 5 rue Martinchamps : 1 400 € HT / jour

Travaux 2026 :

- **Rénovation de la mairie** : pour prochaine demande de subvention
Plafonds, parquets et isolation par la cave : Partego, Zeliker et peintures des murs : 27 000 € HT + devis en cours pour l'électricité
- **Réfection de la toiture du bûcher face à la mairie** : tuiles 7 795 € HT ou bac acier 7 400 € HT. La solution bac ancien est préférée pour sa durabilité..
- **Columbarium** : 7 480 € suivant devis RUDEAU
- **Sécurité de la traverse du village** : nouveau projet prévu pour la mi-octobre

Bâtiment Le Breuil – Commande passée

Portes palières et porte principale avec digicode et double fenêtres : ALU CS Fermeture

Montant total des travaux : 20 041,20 € HT

DETR 2025 accordée : 5 948 € ; Département – fonds de solidarité : 5 000 €

Abat-sons de l'église : refus de subvention DETR, mais il est décidé de passer quand même commande pour la préservation du bâtiment (5 380 €).

Pose d'une caméra derrière la salle des fêtes : 2 151 € HT (+ 6 panneaux d'information à 380 € HT pour mise en conformité avec la nouvelle réglementation). Demande d'autorisation envoyée à la préfecture (commission du 2 octobre), demande de subvention de 30 % à la région (panneaux non subventionnables).

Location de la salle des fêtes par les Arts de la Scène : la location aura lieu du vendredi 9 h au lundi 9 h (au lieu du vendredi 13 h) une fois par mois.

Après-midi crêpes des Aînés : cadeau offert : un coffret stylo et porte-clés lampe au nom de notre commune.
Date : 28 février 2026 – école de musique.

Achat d'un compresseur 50 L : pour les services techniques : 295 € HT

Pose des fenêtres de désenfumage à la salle des fêtes : travaux réalisés le 30 septembre par l'entreprise Isogard pour 4 548,40 € HT, pris en charge par l'assurance à hauteur de 3 187,20 €.

Réfection du muret de l'esplanade de la salle des fêtes : devis de 6 253 € HT (non prévu au budget).

Petit dallage près de la chaufferie de la salle des fêtes : 1 543 € HT (non prévu au budget).

Aire de jeux des enfants : dalles amortissantes autour de certains jeux commandées: 865 € HT.

Colis des Aînés : choix des colis « glacière » pour un ou deux, « Esprit montagne » pour deux et « Esprit cosy » auprès de la société Esprit Gourmet. 95 colis pour un total de 2 523,67 € HT.

Fabrication des chalets : réunion de préparation les 18 et 25 octobre, et si besoin en novembre de 8 h à 11 h 30. La réunion du 25 octobre sera ouverte aux habitants volontaires.

City stade : réunion de préparation a eu lieu le 17 septembre 2025.

- Entreprise Thiriet : terrassements et enrobés 24 554,20 € – 2 premières semaines d'octobre.

- Entreprise Satd : construction du terrain multisports 33 078,80 € – première semaine de novembre.

Taux de subvention d'environ 65 % : région : 11 526 € / département : 5 763 € / Agence nationale du sport : 20 000 € (au lieu de 28 816 €).

Motos : problème récurrent. Une pétition a été faite. Une réunion avec la gendarmerie est prévue en mairie le 29 septembre 2025.

Opale Éoliennes : aucun retour de l'armée pour l'instant.

Le dossier sera déposé fin 2025 / début 2026 en préfecture.

En cas de démontage du mât de mesure : tous les frais de démontage et de remise en état du site sont pris en charge par Opale. Cela est écrit en page 9 de la promesse de bail qui a été signée entre la commune et Opale

Mémoires du Textile : une réunion a eu lieu le 4 septembre pour faire le point sur l'avenir du Musée du Textile. Il est précisé que le maire et les élus ne sont pas du tout favorables à la fermeture du musée, contrairement à certaines rumeurs.

Arts de la Scène : une réunion aura lieu en mairie le 6 octobre 2025 à 10 h 00.

CLAS : reprise du CLAS à la rentrée des vacances d'automne.

La CCVP cherche un animateur jeunesse.

Chantier Argent de Poche : une belle réussite.

Kylian Franot, Thibaud Amblard, Valentin Caspar et Zack Mathieu ont peint une fresque sur le mur qui borde les gradins de l'esplanade.

Le thème du sport a été retenu, en lien avec l'installation prochaine d'un city stade sur le parvis de l'esplanade. Le groupe a été encadré par Marie-Thérèse, Delphine, Lionel, Jean-Luc, Jean-Michel, conseillers municipaux, ainsi que par Franck et Frédéric, agents techniques.

Élections municipales 2026 : premier et second tours les 15 et 22 mars 2026.

Au nom de la liberté de réunion et de l'égalité de traitement, le conseil décide de mettre gratuitement la buvette de la salle des fêtes à disposition des candidats.

Échange de parcelles D64 et D65 contre D58 : le conseil municipal modifie la délibération du 5 juillet 2025, car Alexandre SCHULTZ est désormais le seul propriétaire (suite à donation).

Par ailleurs, la commune prendra en charge les frais annexes pour les deux parties.

Fin de séance à 10h40.

Ainsi délibéré et signé après lecture,
Pour extrait conforme,

Monsieur le Maire,
Thierry CULMET



La secrétaire de séance
Brigitte PELLISSIER

